

ATELIER 6

Restructuration – hébergement et société civile

Thème de l'atelier

En plus du conseil et de la représentation juridique gratuits, l'hébergement prolongé dans les centres fédéraux est l'une des principales modifications résultant de la nouvelle procédure d'asile pour les requérant-e-s d'asile. Les normes d'hébergement sont donc un important thème. Dans le résumé des «Recommandations du HCR relatives à l'hébergement des requérant-e-s d'asile dans les centres fédéraux» paru en août 2017, on trouve aussi une recommandation pour des contacts avec la société civile, c'est-à-dire des acteurs non étatiques qui n'ont pas de mandat direct dans le centre fédéral, mais qui souhaitent établir un contact avec les requérant-e-s d'asile. Le HCR recommande «de faciliter, encourager et institutionnaliser les échanges entre les requérant-e-s d'asile et la société civile, avec le soutien de cette dernière.» En raison du partage des tâches entre acteurs présents dans les centres fédéraux, ce thème est fortement contesté et fait l'objet d'un débat controversé. L'atelier aborde la manière d'organiser l'engagement de la société civile dans les centres fédéraux, l'importance de cet engagement et les limites du point de vue des divers acteurs.

Objectif de l'atelier

L'atelier discute – sous un angle pratique – des possibilités et des défis des engagements de la société civile dans les centres fédéraux. L'objectif est de faire ressortir les conditions et les souhaits des différents acteurs. Le SEM, en tant que responsable de l'exploitation, de la sécurité et de la procédure, a une autre approche qu'Amnesty International. S'ajoute à cela l'expérience pratique de l'AOZ dans l'exploitation de divers hébergements, dont aussi le centre Juch à Zurich («centre pilote»). La discussion doit montrer la complexité de la mise en œuvre de l'exigence très simple d'une implication de la société civile au sein des centres fédéraux et mettre en relief les solutions et les procédures possibles.

Questions clés

- Du point de vue du SEM, quelles sont les exigences relatives à l'exploitation d'un centre fédéral?
- En plus du rôle de prestataire de services clairement défini, quelles possibilités d'implication et quel rôle le SEM voit-il pour la société civile ?
- Quel rôle revient au SEM lors de l'exploitation des hébergements de la Confédération? Et pour les contacts avec la société civile?
- Du point de vue de l'AOZ, quelles sont les exigences relatives à l'exploitation d'un centre de la Confédération?
- Avec quelles formes d'implication de la société civile l'AOZ a-t-elle fait des expériences? Et quelles expériences ont fait leurs preuves?
- Quel rôle l'AOZ joue-t-elle lors de l'exploitation des hébergements de la Confédération? Et pour les contacts avec la société civile?
- Que coûte l'implication de la société civile?
- Du point de vue d'Amnesty International, quelles sont les exigences relatives à l'exploitation d'un centre de la Confédération?
- En plus du rôle de prestataire de services clairement défini, quel rôle l'organisation non-gouvernementale Amnesty International voit-elle pour la société civile?

- Du point de vue d'Amnesty International, quel rôle le SEM et l'AOZ jouent-ils à cet égard?
- En ce qui concerne plus particulièrement le rôle de la société civile, il s'agit d'inclure les questions suivantes:
 - société civile en tant que risque pour la sécurité ou facteur de désescalade
 - société civile en tant qu'oreille attentive pour les requérant-e-s d'asile et médiatrice pour le SEM dans tous les centres de la Confédération
 - société civile en tant que soutien sur le chemin du départ volontaire (p. ex. brève formation dispensée dans les autres centres par des personnes de la société civile et association à des projets de retour)

Langue

Session I & II: allemand

Contributions

- Christina von Gunten, OSAR: Modération, introduction (5 minutes)
- David Keller, SEM (10-15 minutes)
- Thomas Kunz, AOZ (10-15 minutes)
- Denise Graf, Amnesty International (10-15 minutes)